



ARNAUD MONTEBOURG
MINISTRE DU REDRESSEMENT PRODUCTIF

DELPHINE BATHO
MINISTRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

Communiqué de presse

Communiqué de presse

www.redressement-productif.gouv.fr

www.developpement-durable.gouv.fr

Paris, le 27 novembre 2012
N° 227

Les éco-industries ont vocation à constituer le « fer de lance » de la croissance verte et de la transition énergétique dans le prolongement de la dynamique issue de la feuille de route de la conférence environnementale et du pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi.

Le 27 novembre 2012, dans le cadre de l'inauguration du salon Pollutec à Lyon, le Ministre du Redressement Productif, **Arnaud MONTEBOURG**, et la Ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, **Delphine BATHO**, ont participé à une réunion plénière du COSEI.¹

Arnaud MONTEBOURG et Delphine BATHO ont remercié les professionnels pour leur engagement au sein de cette structure et ont confirmé son vice-président, Jean-Claude ANDREINI, dans ses fonctions. Ils ont souhaité orienter le travail du COSEI autour de **quatre filières prioritaires : les énergies renouvelables, l'eau et l'assainissement, le recyclage et la valorisation des déchets, l'efficacité énergétique**. Ils ont demandé au COSEI de mettre en place, dans ces quatre domaines, des **contrats de filières** contenant les engagements réciproques de l'État et des filières pour développer les solidarités entre entreprises, renforcer leur compétitivité et leur apport à la transition écologique. Ces contrats devront être conclus au printemps 2013.

Le COSEI aura également un rôle particulier à jouer pour promouvoir la transition écologique dans l'ensemble des filières de la Conférence Nationale de l'Industrie, notamment en matière d'efficacité énergétique et d'usage des matériaux.

Arnaud MONTEBOURG et Delphine BATHO ont, sans attendre, annoncé l'engagement des 7 chantiers suivants :

Pour la filière « Énergies Renouvelables » :

- Engagement de l'État à stabiliser un cadre, qui sera discuté lors du débat sur la transition énergétique, assurant aux acteurs prévisibilité juridique et stabilité réglementaire ;
- Incitation à la structuration de la filière afin d'assurer, dans de bonnes conditions, le soutien de l'État aux Énergies renouvelables, notamment le photovoltaïque et l'éolien offshore ;

¹ Le **COSEI** (Comité stratégique de filière pour les éco-industries), une des filières stratégiques représentée au sein de la Conférence Nationale de l'Industrie (CNI), jouera un rôle fondamental dans la nouvelle dynamique engagée. C'est un lieu d'échange où les industriels, les syndicats de salariés et les pouvoirs publics travaillent de concert pour mettre en place un environnement favorable au développement des filières industrielles stratégiques et compétitives de l'économie verte. Il facilite l'écoute entre les acteurs publics et privés impliqués dans les filières et coordonne des actions transversales concernant l'innovation, le financement et les relations grands comptes /PME ou encore l'export.



- Renforcement de l'innovation, notamment en ce qui concerne les technologies de stockage des énergies renouvelables. Les Programmes d'Investissement d'Avenir et la BPI seront mis au service de cet objectif.

Pour la filière « déchets » :

- Lancement d'un « **Pacte économie circulaire** », associant les industriels et l'État, afin de promouvoir, notamment via les règles des marchés publics, la valorisation industrielle et le recyclage des déchets, de mettre en place un cadre juridique adapté à une nouvelle économie circulaire et de lutter contre les trafics illégaux de matières.

Pour la filière « eau » :

- Développement de positions de « leadership » sur les nouveaux marchés de l'eau (réseaux d'eau intelligents, mesures de la pollution de l'eau en continu), et soutien à l'innovation notamment dans le cadre général de l'objectif de 2 % de la commande publique réservés aux achats innovants prévu par le Pacte national pour la Compétitivité et l'Emploi.

Pour la filière « efficacité énergétique », comprenant le bâtiment :

- Structuration d'une offre française compétitive en matière de bâtiment durable et de réseaux électriques intelligents, permettant de répondre aux objectifs du futur Plan de rénovation des bâtiments. Un plan en faveur de l'expérimentation dans les « smart grids » sera annoncé fin janvier à l'occasion des « Assises de l'Énergie » à Grenoble.
- Développement d'une offre en matière de « ville durable intégrée » en France et à l'international, conformément à l'un des engagements de la conférence environnementale. A ce titre, l'initiative « Efficacy », sélectionnée dans le cadre du programme des investissements d'avenir, sera encouragée et associera un maximum de PME partenaires.

Enfin, la Ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, Delphine BATHO, a, à cette occasion, annoncé la sortie, dans les meilleurs délais, du décret portant obligation de rénovation dans les bâtiments tertiaires, qui dynamisera la filière et l'innovation. En ce qui concerne les réseaux intelligents, conformément aux engagements du Gouvernement pris dans le cadre de la Conférence environnementale, des crédits spécifiques au titre du programme « Investissements d'avenir » ont été préidentifiés pour accompagner les travaux de recherche et d'innovation pour les réseaux d'eau et d'électricité en particulier, afin d'anticiper et d'accompagner la transition écologique.

Contacts presse :

Service presse d'Arnaud MONTEBOURG 01 53 18 45 13
Service presse de Delphine BATHO 01 40 81 78 31